

Deco brillant, mat, nacré toutes couleurs - FDS179



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

>RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

> 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Deco brillant, mat, nacré toutes couleurs

Code du produit : FDS179

Voir liste des références en annexe

UFI : XD80-N0WJ-700M-T85C

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures & Vernis pour artistes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : PEBEO SAS.

Adresse : CS 10106 .13881.GEMENOS CEDEX.FRANCE.

Téléphone : 33 (0) 4.42.32.08.08. Fax : 33 (0) 4.42.32.01.70.

reglementation@pebeo.com

www.pebeo.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

> Autres numéros d'appel d'urgence

Belgique : +32 70 245 245 L uxembourg : +352 8002 5500 S uisse : +41 1 145

>RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel :

EUH208

Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

EUH208

Contient MASSE DE REACTION DE 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET DE 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence - Généraux :

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

> 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Deco brillant, mat, nacré toutes couleurs - FDS179

>RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

> Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 613-088-00-6 CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 REACH: 01-2120761540-60 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	GHS05, GHS07, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	[1]	0 <= x % < 0.025
INDEX: 613-167-00-5 CAS: 55965-84-9 MASSE DE REACTION DE 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET DE 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 100 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 100 EUH:071	B [1]	0 <= x % < 0.0009

> Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX: 613-088-00-6 CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 REACH: 01-2120761540-60 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	Skin Sens. 1: H317 C>= 0.05%	
INDEX: 613-167-00-5 CAS: 55965-84-9 MASSE DE REACTION DE 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET DE 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)	Skin Corr. 1C: H314 C>= 0.6% Skin Irrit. 2: H315 0.06% <= C < 0.6% Eye Dam. 1: H318 C>= 0.6% Eye Irrit. 2: H319 0.06% <= C < 0.6% Skin Sens. 1A: H317 C>= 0.0015%	

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Deco brillant, mat, nacré toutes couleurs - FDS179

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

> 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

Deco brillant, mat, nacré toutes couleurs - FDS179**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- Pays Bas / MAC-waarde (10 december 2014) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
55965-84-9	0.05 mg/m3	-	-	-	-

- Suisse (Suva 2021) :

CAS	VME	VLE	Valeur plafond	Notations
55965-84-9	0.2 ppm	0.4 ppm		

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Deco brillant, mat, nacré toutes couleurs - FDS179**> - Protection des mains**

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

>RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****> Etat physique**

Etat Physique : Liquide Visqueux.

> Couleur

Non précisé

> Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.

> Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non concerné.

> Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

> Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

> Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

> Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

> Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

> pH

pH en solution aqueuse : Non précisé.

pH : 8.80 .
Base faible.

> Viscosité cinématique

Viscosité : Non précisé.

> Solubilité

Hydrosolubilité : Diluable.

Liposolubilité : Non précisé.

> Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Deco brillant, mat, nacré toutes couleurs - FDS179**Pression de vapeur**

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité et/ou densité relative

Densité : 1.14

> Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

> 9.2. Autres informations

COV (g/l) : 39.01

> 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

> 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

> RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel

> 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

> 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO2)

> RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

11.2. Informations sur les autres dangers**> Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :**

CAS 128-37-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 100-42-5 : CIRC Groupe 2A : L'agent est probablement cancérogène pour l'homme.

CAS 79-06-1 : CIRC Groupe 2A : L'agent est probablement cancérogène pour l'homme.

CAS 141-32-2 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 79-10-7 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 13463-67-7 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme.

> Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5): Voir la fiche toxicologique n° 243.

- Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9): Voir la fiche toxicologique n° 290.

Deco brillant, mat, nacré toutes couleurs - FDS179

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

> Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux) :

20 01 27 * peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

15 01 02 emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

Deco brillant, mat, nacré toutes couleurs - FDS179**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

-

>RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****> - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

> - Informations relatives à l'emballage :

Le mélange est conditionné dans un emballage n'excédant pas 125 ml.

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.**- Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

> - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

> Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

> Abréviations :

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

Deco brillant, mat, nacré toutes couleurs - FDS179

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

|> Modification par rapport à la version précédente

Référence	Désignation Référence
756491	SET INITIATION DECO 6 FLAONS ASSORTIS DE 20 ML
757491	SET EXPLORATIONS DECO MAT - 12 FLAONS ASSORTIS 20 ML
758491	COFFRET COLLECTION DECO- 10X45ML
758410	DECO BRILLANT COFFRET ATELIER
758401	DECO MAT COFFRET ATELIER
753580	DECO ETUI 80 CM - 25 FLAONS DE 20ML
753413	DECO NACRE COLLECTION DECOUVERTE 6 FLAONS ASSORTIS 20 ML
753411	DECO BRILLANT COLLECTION DECOUVERTE 6 FLAONS ASSORT.20 ML
753401	DECO MAT COLLECTION DECOUVERTE 6 FLAONS ASSORTIS 20 ML
752100	KIT CREATION BOULES NOEL
285191	SET 4 FLAONS DECO 45ML THEME NOEL NACRE 3+1 GRATUIT
285122	DECO NACRE 45 ML NOIR
285121	DECO NACRE 45 ML MARRON GLACÉ
285120	DECO NACRE 45 ML OR ANTIQUE
285119	DECO NACRE 45 ML OR
285118	DECO NACRE 45 ML VERT FONCE
285117	DECO NACRE 45 ML TURQUOISE
285116	DECO NACRE 45 ML CUIVRE
285115	DECO NACRE 45 ML VIOLENE
285112	DECO NACRE 45 ML BLEU
285110	DECO NACRE 45 ML ROUGE
285108	DECO NACRE 45 ML ROSE
285107	DECO NACRE 45 ML LILAS
285106	DECO NACRE 45 ML VERT CLAIR
285104	DECO NACRE 45 ML BRUME
285102	DECO NACRE 45 ML SOLEIL
285101	DECO NACRE 45 ML NACRE DE SOIE
285039	DECO NACRE 45 ML ARGENT
205083	PBO DECO CERISE 110ML/ESMO
205081	PBO DECO MANGUE 110ML/ESMO
205079	PBO DECO MARINE 110ML/ESMO
205078	PBO DECO CASSIS 110ML/ESMO
205074	PBO DECO OMBRBRULE 110ML/ESMO
205069	PBO DECO BLCANTIQ 110ML/ESMO
205066	PBO DECO GREENGOLD 110ML/ESMO
205061	PBO DECO BLEULUMIE110ML/ESMO
205058	PBO DECO ROSEVIF 110ML/ESMO
205057	PBO DECO GRENAT 110ML/ESMO
205056	PBO DECO JAUNECITR 110ML/ESMO
205055	PBO DECO NOIR 110ML/ESMO
205051	PBO DECO OCRE 110ML/ESMO
205050	PBO DECO SAUMON 110ML/ESMO
205049	PBO DECO VERTSAPIN 110ML/ESMO
205048	PBO DECO VERTCLAIR 110ML/ESMO
205046	PBO DECO BLEUFONC 110ML/ESMO
205044	PBO DECO ROSEFONCE 110ML/ESMO
205042	PBO DECO JAUNDORE 110ML/ESMO
205041	PBO DECO 110ML BLANC/ESMO
205040	PBO DECO OR 110ML/ESMO
205029	PBO DECO BRUN 110ML/ESMO
205028	PBO DECO VERTANTIQ 110ML/ESMO
205026	PBO DECO ROSEANTIQ 110ML/ESMO
205024	PBO DECO ROUGE 110ML /ESMO
204116	DECO MAT 45 ML CREME
204115	DECO MAT 45 ML AMAZONIE
204114	DECO MAT 45 ML BLEU D'ORIENT
204113	DECO MAT 45 ML AZUR
204112	DECO MAT 45 ML CASSIS
204111	DECO MAT 45 ML AMETHYSTE
204110	DECO MAT 45 ML ROSE BENGALE
204109	DECO MAT 45 ML ROSE CLAIR
204108	DECO MAT 45 ML JAUNE SOLEIL
204104	DECO MAT 45 ML BLEU CIEL
204085	DECO MAT 45 ML PRAIRIE
204084	DECO MAT 45 ML ANIS
204083	DECO MAT 45 ML CERISE

204081	DECO MAT 45 ML MANGUE
204080	DECO MAT 45 ML BLEU CARAÏBES
204079	DECO MAT 45 ML MARINE
204074	DECO MAT 45 ML OMBRE BRULEE
204070	DECO MAT 45 ML CENDRE BRUNE
204069	DECO MAT 45 ML BLANC ANTIQUE
204060	DECO MAT 45 ML CENDRE VIOLETTE
204058	DECO MAT 45 ML ROSE VIF
204056	DECO MAT 45 ML CITRON
204055	DECO MAT 45 ML NOIR
204054	DECO MAT 45 ML GRIS
204051	DECO MAT 45 ML OCRE
204049	DECO MAT 45 ML VERT SAPIN
204043	DECO MAT 45 ML VERMILLON
204041	DECO MAT 45 ML BLANC
204029	DECO MAT 45 ML BRUN
204024	DECO MAT 45 ML ROUGE
092147	DECO BRILLANT 45 ML GRIS FONCE
092146	DECO BRILLANT 45 ML GRIS MOYEN
092144	DECO BRILLANT 45 ML CHOCOLAT
092141	DECO BRILLANT 45 ML TAUPE
092137	DECO BRILLANT 45 ML VERT
092136	DECO BRILLANT 45 ML AQUA
092135	DECO BRILLANT 45 ML VERT PASTEL
092134	DECO BRILLANT 45 ML BLEU FONCE
092133	DECO BRILLANT 45 ML OUTREMER
092132	DECO BRILLANT 45 ML BLEU CIEL
092130	DECO BRILLANT 45 ML VIOLET
092129	DECO BRILLANT 45 ML LILAS CLAIR
092127	DECO BRILLANT 45 ML FUCHSIA
092126	DECO BRILLANT 45 ML ROSE VIF
092125	DECO BRILLANT 45 ML ROUGE VELOURS
092124	DECO BRILLANT 45 ML ROUGE BRILLANT
092123	DECO BRILLANT 45 ML HALLOWEEN
092122	DECO BRILLANT 45 ML ORANGE
092121	DECO BRILLANT 45 ML NUDE
092120	DECO BRILLANT 45 ML JAUNE
092119	DECO BRILLANT 45 ML JAUNE CLAIR
092118	DECO BRILLANT 45 ML VANILLE
092115	DECO BRILLANT 45 ML ROSE FEE
092020	DECO BRILLANT 45 ML NOIR
092017	DECO BRILLANT 45 ML VERT LUMIÈRE
092016	DECO BRILLANT 45 ML VERT PRINTEMPS
092015	DECO BRILLANT 45 ML VERT FONCE
092014	DECO BRILLANT 45 ML TURQUOISE
092012	DECO BRILLANT 45 ML BLEU MOYEN
092001	DECO BRILLANT 45 ML BLANC